MERCUROL
VEAUNES
Cœur du Pays de l'Hermitage

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL : séance du 24 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 août à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 août 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean- Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, BARBE Sabrina pouvoir à ACHARD Laure, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à SANDON Alain, PONSON Aline pouvoir à VIGNE Amélie, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita, TERRAS Tanguy.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

ARCHE AGGLO – AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COMPETENCES TRANSPORT SCOLAIRE (A02)

La commune a signé avec ARCHE Agglo une convention relative à l'organisation de la compétence transport scolaire.

Dans le cadre de l'ouverture du Collège de l'Hermitage, ARCHE Agglo propose de signer un avenant afin de définir les conditions dans lesquelles ARCHE Agglo prend en charge les élèves dits « non ayant droits au transport scolaire » résidant sur la commune de Mercurol-Veaunes. Il s'agit de considérer la situation des élèves scolarisés au collège de Mercurol-Veaunes et habitant à moins de 3 km de l'établissement scolaire, ne leur ouvrant pas la possibilité d'utiliser le transport scolaire comme stipulé au règlement d'ARCHE Agglo.

Cet avenant formalise l'accord entre la commune et ARCHE Agglo pour mettre à disposition une offre de transport scolaire aux élèves ne disposant pas de conditions de déplacements à pied ou à vélo sécurisées.

Modalités financières :

Au regard des effectifs prévisionnels du collège de Mercurol-Veaunes, le surcoût du transport scolaire pour desservir les arrêts situés à moins de 3km de l'établissement représente pour ARCHE Agglo une charge d'environ 250 € par élève transporté.

ARCHE Agglo facturera à la commune un montant de 250 € pour chaque élève inscrit et/ou pris en charge aux arrêts situés à moins de 3 km de l'établissement scolaire.

Seul est concerné l'arrêt des Grandes Maisons (Firmy), route de Veaunes.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention Transport proposé par Arche Agglo.

DEPARTEMENT – CONVENTION DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU GYMNASE DEPARTEMENTAL DE L'HERMITAGE

Le Département propose de signer une convention de gestion et d'exploitation du gymnase départemental de l'Hermitage.

Elle a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Obligations de la commune :

Il appartient à la commune de conventionner avec les personnes morales ou les associations utilisatrices, et tout utilisateur ainsi qu'avec l'Association Sportive Scolaire (affiliée à l'U.N.S.S.) du collège.

Les conventions porteront notamment sur le respect des plannings, le respect du règlement intérieur, les conditions de sécurité, et en matière d'assurance, la souscription d'une garantie risques locatifs par les utilisateurs.

La Commune est responsable de la gestion des accès, de l'ouverture et de la fermeture des locaux. A ce titre, elle s'engage à transmettre au propriétaire, à sa demande, le planning annuel des jours et heures d'ouverture avec indication des personnes habilitées à ouvrir et fermer les gymnase et salle annexe, pendant et hors temps scolaire. Il est ici précisé que les enseignants d'éducation physique et sportive du collège disposent chacun de clefs permettant l'accès à l'équipement et locaux nécessaires à leurs pratiques. Le plus grand local de stockage des équipements est réservé au seul collège ; les autres usagers n'y ont pas accès.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de gestion et d'exploitation du gymnase qui prendra effet le 1er octobre 2023.

MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Dans le cadre de l'aménagement des abords du nouveau collège, il est nécessaire pour la sécurité de tous, de réguler la circulation des bus et des véhicules.

Pour cela, des feux tricolores au carrefour Chemin des Blés / RD 115 / chemin de la Burge doivent être installés.

Le coût de ces travaux est de 34 707,96 € (installation des feux et raccordement électrique).

Le Conseil sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département aussi élevée que possible.

SERVICE PERISCOLAIRE – AVENANT TARIFS CANTINE

Le conseil en séance du 22 mai a instauré les tarifs de la cantine comme il suit :

Inscription 7 jours avant => 4,50 €

Si inscription hors délai => 5,50 €

Tarif enseignant => 7 €

Les familles inscrivent leurs enfants via le portail famille de Inoé.

Plusieurs enfants de l'école sont atteints de troubles de la santé comme une allergie, une intolérance alimentaire…. Les parents mettent alors en place avec la directrice de l'école un PAI (Projet d'accueil individualisé).

Afin de pouvoir accueillir ces enfants au service restauration, le Conseil décide à l'unanimité de proposer aux parents de fournir un panier repas et de leur facturer uniquement la surveillance au prix de 3 €.

BCMCC – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le club de Basket souhaite installer dans le gymnase du collège un nouvel outil de communication (écran LED) dans le but de :

- Présenter les équipes et les bénévoles lors des matchs de l'équipe fanion
- Animer le club par l'annonce des manifestations et la mise en avant des partenaires publics et privés
- Animer les séances lors de colloques d'entraîneurs
- Animer des séances spécifiques sur l'arbitrage et officiels avec l'apport de vidéos ciblées
- Mettre en avant leur nouvelle boutique et les produits vendus.

Le coût de ce matériel est de 27 060 € HT. Le club demande que la commune participe financièrement à cet achat à hauteur de 10 000 €.
Le Conseil décide avec 12 voix pour, 5 voix contre (S. BARRE, S. BERTUCCI, V. GRANGER, JM. MARKARIAN, K. MAUSSERT,) et 5 abstentions (D. BETTON, G. BRESCIANI, A. DESSITE, N. FAURE, A. VIGNE) de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Basket Club Mercurol Chanos-Curson » d'un montant de 10 000 €.

SDED – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BLANCHELAINE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste Blanchelaine.
La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 28 784,08 € prise en charge entièrement par le SDED.
Le Conseil approuve ce projet à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
Michel BRUNET

La secrétaire de séance,
Sylvie BARRE